

L'hon. M. REID: Certainement; puisqu'il a trait à des casernes, des hôpitaux militaires, des hôpitaux sous la direction du département du rétablissement des soldats dans la vie civile et ainsi de suite.

L'hon. MACKENZIE KING: Nous avons déjà voté certains crédits affectés aux hôpitaux sous la direction du département du Rétablissement des soldats dans le civil et ainsi de suite; pour quelle raison les items que le ministre a énumérés sont-ils placés sous cette rubrique particulière?

L'hon. M. REID: Je ne saurais dire pourquoi. Cette somme sera consacrée à l'achèvement de bâtiments qui sont en construction; il ne s'agit pas de nouveaux bâtiments.

L'hon. MACKENZIE KING: Pour moi, il y a contradiction entre les termes quant on paye des dépenses de cette nature à même le crédit affecté aux fins de démobilisation.

Dépenses imputables sur le revenu des Travaux publics.— Ports et rivières.— Restauration de la jetée flottante à Sunnyside (C.-A.), \$3,000.

L'hon. M. REID: Mon honorable ami (M. Fielding) m'a demandé tout à l'heure de quelle manière nous étions arrivés à estimer la valeur du chemin de fer de Lotbinière à Mégantic. J'ai maintenant la loi par devers moi. L'honorable député doit se rappeler qu'aux termes de la loi nous avons décidé d'acquérir trois chemins de fer; et la loi décrète que la valeur déterminée par la cour de l'Echiquier du Canada devait être:

Le coût réel dudit chemin de fer, moins les subventions reçues ainsi que la dépréciation; le total ne devra pas excéder \$4,349,000 indépendamment des dettes garanties en souffrance qui seront assumées par l'Etat; cependant, elles ne devront pas excéder \$2,500,000 en tout.

Voici de quelle manière nous sommes arrivés à ce résultat: Nous devons faire l'acquisition du Québec et Saguenay, c'est-à-dire après que la cour de l'Echiquier se serait prononcée, à une valeur maximum de \$4,019,000, du Lotbinière et Mégantic à \$330,000; quant aux obligations s'élevant à \$2,500,000, elles représentaient la valeur du chemin de fer Québec et Montmorency. Or, nous n'avons pas acquis le Québec et Montmorency, c'est-à-dire le chemin de fer électrique, de sorte qu'il ne fût plus question de ces obligations au chiffre de \$2,500,000. Cependant, nous avons fait l'acquisition du Québec et Saguenay. Il ne restait donc plus que le chemin de fer Lotbinière et Mégantic dont la valeur avait été estimée à \$330,000, qui représente les som-

mes réelles qu'il a coûté à ses propriétaires. Cette voie ferrée n'a jamais touchée de subventions du gouvernement fédéral.

L'hon. M. FIELDING: Ma question vise exclusivement le chemin de fer Lotbinière et Mégantic. Le ministre dit qu'il a coûté en réalité \$330,000. Est-ce que cette valeur a été fixée par la cour de l'Echiquier?

L'hon. M. REID: Pas du tout: l'estimation a été faite par nos fonctionnaires.

L'hon. M. FIELDING: Dans ce cas, la cour de l'Echiquier n'a jamais été appelée à se prononcer sur cette question. Or, le ministre devrait être en mesure de fournir des témoignages au Parlement comme quoi qu'il a été payé. Je suis informé qu'il est loin de valoir cela et que le Gouvernement a payé un prix excessif pour cette voie ferrée. Je désirerais que le ministre nous donnât quelques renseignements sur la compagnie en question. Quels sont les directeurs, les actionnaires et les fonctionnaires de la compagnie?

L'hon. M. REID: Nous avons chargé les ingénieurs de l'Intercolonial et un personnel considérable de faire l'inspection de ce chemin de fer et de préparer une estimation de sa valeur.

L'hon. M. FIELDING: Le ministre a-t-il sous la main un rapport quelconque à ce sujet?

L'hon. M. REID: Je présume que nous en avons un dans les archives du département. Je sais que les fonctionnaires ont reçu l'ordre de faire l'inspection de cette voie ferrée et de vérifier l'estimation qui fut faite.

Nous n'avons pas encore déboursé ces fonds et puisque l'honorable député signale la chose à mon attention, j'exigerai avant paiement la soumission d'un rapport d'experts-priseurs sur la valeur de cette voie.

L'hon. M. FIELDING: Le ministre connaît-il les principaux intéressés de cette entreprise?

L'hon. M. REID: La compagnie Quebec Light, Heat and Power était propriétaire des trois voies.

L'hon. M. FIELDING: Si je puis ajouter foi à ce que j'apprends touchant ce chemin de fer le ministre le paie bien trop cher; il devrait se renseigner à fond sur la valeur de la propriété, ainsi qu'au sujet des marchés où il a figuré dernièrement. Chaque fois que le Gouvernement prend possession d'une propriété il pourrait fort bien prendre des renseignements sur la per-